

Nous estimons que les limites géographiques sont fort arbitraires et le pont qui franchit la rivière élimine tout problème de communication qui pourrait exister.

En vous remerciant de votre assistance, veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Ken et Sally Morton

En voici une autre:

Monsieur,

Nous vous écrivons au sujet de notre annexion à la circonscription de Wetaskiwin.

Nous faisons la plupart de nos affaires à Red Deer.

Et nous estimons que nous serions bien mieux représentés dans la circonscription de Red Deer.

Elle est signée par M^{me} Betty Glover et Doug Glover.

Voici une autre lettre:

Monsieur Towers:

Si je comprends bien, notre région pourrait passer de la circonscription de Red Deer à celle de Wetaskiwin. Cet endroit me paraît assez éloigné, étant donné que je n'y connais personne. Je fais mes affaires à Red Deer. J'espère que cela n'arrivera pas, parce qu'il nous serait plus difficile de communiquer avec nos représentants.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Lawrence McMillan

L'autre lettre se lit ainsi qu'il suit:

Quelques mots seulement pour joindre ma voix à celle de ceux qui ne veulent pas que les limites de votre circonscription soient modifiées.

Mon numéro de cadastre est: N.O. 24—38—26 4

Avec mes meilleurs sentiments,

Joseph H. Young

• (0130)

On lit dans une autre:

M. Towers:

Nous, soussignés, membres de cette famille vous demandons, par la présente, d'inclure les terres sur lesquelles nous résidons (S $\frac{1}{2}$ —21—38—25—4) dans la circonscription fédérale de Red Deer.

120W. B. Linklater

Margaret A. Linklater

E. Bernice Linklater

Dans la lettre suivante on lit:

M. Gordon Towers,

Député,

Cher monsieur,

En ce qui concerne les changements de limites électorales de la circonscription de Red Deer, nous aimerions demeurer dans la circonscription de Red Deer, car nous vivons à huit milles à l'est de cette ville, sur ce cadastre NW $\frac{1}{4}$ 35—38—26—W4. Nous avons notre banque et nous traitons nos affaires dans la ville de Red Deer, dont nous utilisons également les installations récréatives. Nous considérons que nous dépendons de Red Deer, c'est pour ces raisons et aussi parce que nous vivons près de Red Deer que nous désirons rester dans cette circonscription.

Nous vous prions d'agréer, etc.

Bill et Carol Armstrong.

En voici une autre:

Cher monsieur,

Le fait d'être rattaché à la circonscription de Wetaskiwin nous préoccupe énormément. Nous préférierions de beaucoup demeurer dans la circonscription de Red Deer, car nous vivons à sept milles de là, sur la rive nord du fleuve. Notre maison est située sur le cadastre NW23—38—26—W4. Nous vous serions extrêmement reconnaissants de faire tout votre possible pour faire connaître notre requête au gouvernement actuel.

Nous vous en remercions.

W. O. et Ruth Armstrong

C'est un simple échantillonnage des lettres que j'ai reçues de personnes qui vivent dans cette région et sûrement les représentants de la commission montreront assez de compréhension et de sens des réalités pour tenir compte de

Circonscriptions électorales—Loi

leurs requêtes. Elles sont logiques et méritent certainement d'être prises en considération.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Il semble qu'il n'y ait plus de discussion sur les objections apportées au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta.

La Chambre ayant entendu ces objections, j'ai le devoir conformément à l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, de renvoyer le rapport à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Alberta avec un exemplaire de la liste des objections soumises ainsi qu'un exemplaire du compte rendu de la Chambre des communes, afin que la commission étudie de nouveau la question.

La Chambre reprend à présent l'étude des objections au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Colombie-Britannique.

LES AVIS D'OPPOSITION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur...

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: Je remercie mes collègues de leur chaleureux accueil.

La répartition de la population en Colombie-Britannique est, pour le moins, inégale. Sur les 2½ millions de personnes qui vivent dans la province, il est bien connu que plus de deux millions s'entassent dans la métropole de Vancouver et dans ses environs, dans la partie sud de la province. Seulement un dixième des habitants de la province dont je suis originaire vivent au nord du 53^e parallèle. En fait, les deux circonscriptions septentrionales de Prince George-Peace River à l'est et de Skeena à l'ouest ont constitué pendant des générations une bonne moitié de l'ensemble de la grande province de Colombie-Britannique.

Je prends la parole de ma place ce soir, à cette heure tardive, pour faire une démarche auprès de la commission. Je n'oublie pas ceux qui ont répondu avant moi au nom de «l'honorable député de Skeena», nouveaux démocrates ou libéraux, et qui ont dû faire face à des problèmes énormes du fait que leur circonscription représentait le quart de la province de Colombie-Britannique et était délimitée à l'ouest par la moitié de la côte de la province de Kitasoo-Klemtu au sud, avec les îles de la reine Charlotte à la péninsule de l'Alaska, au nord par une grande partie de la frontière du Yukon, au sud de Vanderhoof, à 70 milles à l'ouest de Prince George, au sud de nouveau par cette région historique des lacs jusqu'à la côte. Cette circonscription englobe quatre circonscriptions électorales provinciales. Telle est la géographie d'un territoire immense qui compte une population inférieure à 100,000 habitants.

L'actuel remaniement divise en trois le nord de la province selon une ligne nord-sud et donne naissance à la nouvelle circonscription de Prince-George-Bulkley Valley; la ville centrale de quelque 80,000 habitants sera desservie par deux membres du Parlement représentant chacun une immense zone rurale.

En 1978, les limites de la circonscription électorale de Skeena sépareront les villes de Smithers et de Telkwa qui ont une communauté historique d'intérêts et dont, en fait, les habitants résident souvent dans l'une et travaillent dans l'autre. Smithers occupe un site spectaculaire. C'est